

Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Le prochain **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes Vie et Boulogne se réunira le :

Lundi 27 avril 2026 à 19h00
Salle du Conseil
Communauté de communes Vie et Boulogne

Ordre du jour :

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- 2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**
 - 2.1. Décisions du président
 - 2.2. Décision du Bureau communautaire du 13 avril 2026
- 3. DELIBERATIONS**
 - 3.1. Adoption du règlement intérieur
 - 3.2. Approbation du pacte de gouvernance
 - 3.1. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
 - 3.2. Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires
 - 3.3. Composition du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
 - 3.4. Élections des représentants de la CCVB au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
 - 3.5. Programme LEADER 2023-2027 – Présidence du GAL Vie et Boulogne
 - 3.6. Programme LEADER 2023-2027 – Composition du Comité de programmation
 - 3.7. Modification du tableau des effectifs
 - 3.8. Attribution d'une subvention d'équipement 2026 à St Etienne du Bois
 - 3.9. Garantie d'emprunt pour la construction de 8 logements à Aizenay (Les Haies Plessées) par Vendée Habitat
 - 3.10. Garantie d'emprunt pour la construction de 8 logements à La Genétouze (Les Tardivières tranche 4) par Vendée Habitat
 - 3.11. Garantie d'emprunt pour la réfection de la chaufferie de l'Ehpad l'Orée du Bocage à Bellevigny par Vendée Habitat
 - 3.12. Élection des délégués au comité syndical de Vendée Eau
 - 3.13. Élection des représentants au comité syndical de TRIVALIS
 - 3.14. Élection d'un représentant au comité syndical de e-Collectivités
 - 3.15. Élection du délégué communautaire au Comité syndical du SYDEV
 - 3.16. Élection du représentant siégeant à la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques du SYDEV
 - 3.17. Élection des représentants au comité syndical Yon et Vie
 - 3.18. Désignation des représentants au Syndicat Grand-Lieu Estuaire (SGLE)
 - 3.19. Désignation des représentants à la commission locale de l'eau du SAGE Grand-Lieu
 - 3.20. Désignation d'un représentant au syndicat Mixte et à la CLE du Marais Breton de la Baie de Bourgneuf

- 3.21. Désignation des représentants au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- 3.22. Désignation des représentants à la SAS « Vie et Boulogne Energie »
- 3.23. Désignation des représentants au groupement d'Intérêt Public « GIP Géo Vendée »
- 3.24. VENDÉE EXPANSION - SPL : Désignation du représentant permanent à l'Assemblée spéciale et du représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires
- 3.25. Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de la société ORYON
- 3.26. Désignation d'un représentant à la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Habitat
- 3.27. Désignation des représentants à la Mission locale du Pays Yonnais et versement d'une cotisation annuelle à l'association
- 3.28. Désignation des représentants à la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- 3.29. Désignation d'un représentant à la Communauté santé mentale de Vendée
- 3.30. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 3.31. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent
- 3.32. Désignation des représentants de la commission locale du site patrimonial remarquable
- 3.33. Avenant n°1 à la convention d'action foncière entre l'Établissement Public Foncier (E.P.F.) de la Vendée, la commune d'Apremont et la Communauté de communes Vie et Boulogne
- 3.34. Retrait de la délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Denis-la-Chevasse pour les parcelles concernées par la convention d'étude avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée
- 3.35. Délégation d'exercice du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée pour les parcelles concernées par une convention d'étude sur la commune de Saint-Denis-la-Chevasse
- 3.36. Instauration du droit de préemption urbain et délégation du droit de préemption urbain aux communes
- 3.37. Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la révision allégée n°3 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant habitat (PLUi-H)
- 3.38. Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la révision allégée n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant habitat (PLUi-H)
- 3.39. Création d'un tarif d'ouverture de tambour des colonnes enterrées pour les personnes de passage sur le territoire Vie et Boulogne

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 4.1. Dates des prochaines réunions

Le Président,
Guy Plissonneau

